

Mutations Intra 2026

POUR VOTRE MUTATION NE RESTEZ PAS SEUL·E FACE À L'ADMINISTRATION

Barème intra-académique 2026 (sous réserve de modifications à la publication de la circulaire)

Partie commune du barème

Ancienneté de service ou Echelon acquis au 30 août 2025 ou par reclassement au 1^{er} septembre 2025

Classe Normale: 14 pts au 1^{er} et 2^e échelon. 7 pts / échelon à partir du 3^e échelon.

Hors Classe:

- Certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les Psy-EN: 56 points forfaitaires + 7 points / échelon de la Hors Classe
- Agrégés: 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe. Les agrégés hors classe au 4^{ème} échelon pourront prétendre à 105 points dès lorsqu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.

Classe Exceptionnelle: 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle. Bonification plafonnée à 105 pts. Les agrégés de classe exceptionnelle au 3^e échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.

Ancienneté de Poste

20 pts par année
+ 50 pts supplémentaires après 4 ans
+ 80 pts supplémentaires après 8 ans
+ 120 pts supplémentaires après 12 ans et tous les 4 ans à suivre
(1 an: 20 pts, 2 ans: 40 pts, 3 ans: 60 pts, 4 ans: 130 pts, 5 ans: 150 pts, 6 ans: 170 pts, 7 ans: 190 pts, 8 ans: 290 pts, 9 ans: 310 pts
10 ans: 330 pts, 11 ans: 350 pts, 12 ans: 490 pts)

Mesure de Carte Scolaire (perte du poste occupé par suppression) *vœu facultatif

Situation professionnelle

Exercice en Education Prioritaire

de 5 à 7 ans en REP +
8 ans et plus en REP +
* Bonification transitoire RS 2023 : uniquement pour les personnels affectés à titre définitif au plus tard au 01/09/2022 sur un établissement REP + ou PLV de Toulouse faisant des vœux sur "Etablissement" de Toulouse

5 à 7 ans en REP

plus de 8 ans en REP

Cas particuliers de sortie anticipée d'établissement classé en éducation prioritaire du fait de l'Administration (mesure de carte scolaire ou TZR).
1 an: 60 pts, 2 ans: 120 pts, 3 ans: 180 pts, 4 ans: 190 pts
** Bonification transitoire : uniquement pour les personnels affectés à titre définitif au plus tard au 01/09/2022 sur un établissement REP + ou PLV de Toulouse faisant des vœux sur "Etablissement" de Toulouse

Pour une entrée de la personne sur un établissement REP + uniquement: 800 points sont accordés sur chacun des 3 établissements REP + à la condition que ce ou ces vœux soi (ent) formulé(s) en premier rang.

TZR

Sur le vœu « département » correspondant à l'établissement de rattachement administratif, cumulable avec bonification MCS

20 points par an + Forfait de 40 points tous les 2 ans

Stagiaires et Néo-titulaires

Bonification stagiaire sur le premier vœu département formulé quel que soit le rang.

Ex-contractuels du 1^{er} ou du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP/Psy-EN ou ex PE psychologues scolaires contractuels, ex MA garantisd'emploi, ex AED, ex AESH ou ex EAP, ex contractuel CFA

Stagiaires ex titulaire d'un autre corps de la Fonction Publique (lauréat de concours/changement de discipline/détachement de catégorie A)

Agrégés (sur vœux typés lycée)

Réintégration (après détachement, disponibilité, postes adaptés, CLD) sur le département et ZRD correspondant au dernier poste occupé à titre définitif en qualité d'enseignant en formation initiale. Pour les anciens TZR, la bonification sur le vœu DPT ou ACA n'est acquise que si le vœu ZRD ou ZRA figure avant le vœu DPT.

Situation familiale

Rapprochement de conjoints (RC) et Autorité Parentale Conjointe (APC)

Autorité Parentale Exclusive (APE)

Mutation Simultanée de conjoints

Enfants à charge (si RC, APC ou Mut SIM): 100 points/enfant moins de 18 ans au 31/08/2026

Séparation de conjoints (si RC ou APC): 0,5 an: 95 points (cas de congé parental et de disponibilité pour suivre conjoint), 1 an: 190 pts, 2 ans: 325 pts, 3 ans: 475 pts, 4 ans et plus: 600 pts. Nécessité d'au moins 6 mois de séparation effective par année scolaire

Vœu préférentiel, bonification non cumulable avec une bonification familiale, 30 points par an, sans interruption sur le 1^{er} et même département

Situation médicale

Handicap (RQTH/BOE et avis médical)

RQTH agent.es seule ou BOE agent.e

Situation médicale grave après avis médical

TOTAL

Je calcule mon barème selon le type de vœu ➡

Vœux "établissement"	Vœux "commune"	Vœux "géographiques"	Vœux "département"	Vœux "ZRD" ou "ZRA"	Vœux "académique"
7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...
56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105
77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...
...	...	...	...	...	...
5000	5000*	5000	5000	5000*	5000
*	300	300	300	300	300
*	400	400	400	400	400
	200	200	200	200	200
	300	300	300	300	300
**	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts
800					
			150		
	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...
			10		
			150/165/180	150/165/180	150/165/180
			1000	1000	1000
130	130	130	130		130
			1000	1000	1000
	30,2	150,2	200,2	200,2	200,2
	13	13	13	13	13
	30	50	80	80	80
	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...
			...	...	...
			30/an		
	1000	1000	1000	1000	1000
	100	100	100	100	100
	500	500	500	500	500